



Pour la FCPE 95, il est indispensable de revoir la carte de l'éducation prioritaire.

Les moyens alloués doivent être concentrés là où les élèves en ont le plus besoin.

La FCPE 95 réitère sa demande de consultation des Fédérations de parents. Le Recteur n'a toujours pas associé les parents d'élèves aux discussions.

A ce jour, l'enveloppe fermée de 28 REP et 7 REP+ n'est pas suffisante. Si la FCPE 95 reconnaît les avancées de la nouvelle carte proposée, elle demande néanmoins que les discussions soient prolongées dans l'académie où des difficultés particulières sont apparues. Beaucoup de situations doivent pouvoir s'améliorer en faisant évoluer les critères pris en compte, en particulier pour les « écoles orphelines ».

Des dispositifs de suivi et d'accompagnement pour les établissements quittant l'éducation prioritaire doivent être mis en place, avec une vigilance particulière sur les effectifs par classe.

La FCPE95 souhaite également des éclaircissements sur les dites Conventions académiques pluriannuelles éducatives (CAPE) mises en place ponctuellement sur certains collèges ou écoles.

Elle sera exigeante pour concentrer plus de moyens pour ceux qui le nécessitent.

La refonte de l'éducation prioritaire est un élément clé de la loi de refondation de l'Ecole de la République, la FCPE95 veillera à ce qu'en tous points du territoire aucun élève en difficulté ne soit mis de côté.

Notre Département ne donne pas les mêmes chances de réussite à tous ses élèves. Les inégalités sociales se transforment et s'aggravent en inégalités scolaires : depuis 2002, le poids de l'origine sociale sur les performances des élèves de 15 ans a augmenté de 33 %. La France est le pays européen le plus affecté par le déterminisme social, qui ne se traduit pas seulement par une perte de chance pour certains élèves mais par une dégradation du niveau de tous les élèves, y compris les meilleurs.

Ce constat, aujourd'hui tristement consensuel, met en cause la place et le rôle de l'école publique, qui porte la promesse républicaine d'égalité.

Collège Albert-Camus à Argenteuil

Collège Claude-Monet à Argenteuil (REP+)

Collège Eugénie-Cotton à Argenteuil

Collège Irène-Joliot-Curie à Argenteuil

Collège Jean-Jacques-Rousseau à Argenteuil

Collège Lucie-Aubrac à Argenteuil

Collège Paul-Vaillant-Couturier à Argenteuil

Collège Gabriel-Péri à Bezons

Collège Henri-Wallon à Bezons

Collège Gérard-Philipe à Cergy

Collège La Justice à Cergy

Collège Le Moulin à Vent à Cergy

Collège Henri-Matisse à Garges-lès-Gonesse

Collège Henri-Wallon à Garges-lès-Gonesse (REP+)

Collège Pablo-Picasso à Garges-lès-Gonesse

Collège Paul-Éluard à Garges-lès-Gonesse (REP+)

Collège François-Truffaut à Gonesse

Collège Robert-Doisneau à Gonesse

Collège Georges-Charpak à Goussainville

Collège Maximilien-de-Robespierre à Goussainville

Collège Michel-de-Montaigne à Goussainville

Collège Louis-Aragon à Montigny-lès-Cormeilles

Collège Georges-Brassens à Persan

Collège Parc aux Charrettes à Pontoise

Collège Le Parc à Saint-Ouen-l'Aumône

Collège Marcel-Pagnol à Saint-Ouen-l'Aumône

Collège Anatole-France à Sarcelles

Collège Évariste Galois à Sarcelles

Collège Chantereine à Sarcelles (REP+)

Collège Jean-Lurçat à Sarcelles (REP+)

Collège Victor Hugo à Sarcelles

Collège Voltaire à Sarcelles

Collège Léon-Blum à Villiers-le-Bel

Collège Martin-Luther-King à Villiers-le-Bel (REP+)

Collège Saint-Exupéry à Villiers-le-Bel (REP+)